

Année universitaire 2022/2023

## Demande de césure

Décret n° 2018-372 du 18 mai 2018

*formulaire et pièces justificatives à retourner à votre École Doctorale (ED) dans les délais indiqués (cf page 2)*

### 1 ETAT CIVIL & COORDONNÉES

Civilité  Madame  Monsieur

N° de l'ED

--	--	--	--

Nom de naissance

(Last name)

Nom d'usage

(optional)

Prénom (First name)

Date de naissance

(dd/mm/yyyy)

Téléphone

Email

N° étudiant

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Adresse

Code postal

Ville

### 2 INFORMATIONS SUR LA THESE

Discipline

(spécialité)

Dernière inscription

administrative Last year of PhD registration (example : 21/22)

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Directeur de thèse

Codirecteur de thèse

Cotutelle

Oui

Non

Financement

Oui

Non

Mail du directeur

Mail du codirecteur

Pays partenaire

Type de contrat

### 3 INFORMATIONS SUR LA DEMANDE DE CESURE INSECABLE (maximum un an)

Durée de la césure

1 semestre\*

2 semestres\*\* (= année universitaire)

\*si un seul

semestre : début de césure <sup>1</sup>

1<sup>er</sup> semestre (de septembre à fin décembre)

2<sup>e</sup> semestre (de janvier à juin)

\*\*si 2

semestres : Reste inscrit

Oui

Non

#### Joindre obligatoirement les pièces justificatives suivantes :

- Une lettre de motivation
- Un rapport d'avancement signé de votre directeur de thèse et de votre codirecteur (si codirection)
- L'avis du comité de suivi
- Un certificat de scolarité

<sup>1</sup> - En cas de césure sur un seul semestre, le-la doctorant-e est tenu-e de se réinscrire au titre de l'année universitaire et de respecter la date limite de réinscription, quel que soit le semestre de césure choisi.

→ SIGNATURES EN PAGE 2

Signature du/de la doctorant-e	Visa du directeur de thèse	Visa du codirecteur de thèse
<b>Nom, date et signature :</b>	<b>Avis :</b> <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable  <b>Nom :</b>  <b>Date et signature :</b>	<b>Avis :</b> <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable  <b>Nom :</b>  <b>Date et signature :</b>
Visa du directeur de l'école doctorale		Décision de la présidence de l'université ***
<b>Avis :</b> <input type="checkbox"/> favorable <input type="checkbox"/> défavorable <b>Date, signature et cachet :</b>		<input type="checkbox"/> césure accordée <input type="checkbox"/> césure refusée <b>Date, signature et cachet :</b>  Par délégation de la Présidente d'Université Paris Cité, Le vice-président Recherche, Edouard KAMINSKI

Dossier à retourner dûment complété et signé (doctorant-e / directeur-trice de thèse / codirecteur-trice le cas échéant) à votre École doctorale, qui transmettra à l'Equipe Inscription, après avis et signature de la direction de l'ED.

Date limite de réception par l'ED : respecter les dates indiquées selon les sessions (cf tableau ci-dessous)

\*\*\* L'Equipe Inscription est en charge de la mise en signature par la Présidence de l'université.

### Césures 2022/23 - SESSIONS - DATES LIMITES

sessions d'examen des dossiers par l'université	envoi du dossier de demande par le doctorant à l'ED : <b>date limite</b>	date limite envoi par l'ED à Equipe Inscription du dossier validé/signé ED	type de césure concerné		
			1 seul semestre : <b>semestre 1</b> septembre-décembre 2022	1 seul semestre : <b>semestre 2</b> janvier - juin 2023	<b>année universitaire 2022/23</b> (septembre 2022 à août 2023)
session 1	<b>04/07/2022</b>	08/07/2022	X	X	X
session 2	<b>14/09/2022</b>	20/09/2022	X	X	X
session 3 *	<b>14/10/2022</b>	20/10/2022	X	X	X
session 4	<b>10/11/2022</b>	16/11/2022	<b>non concerné</b>	X	<b>non concerné</b>

\*Attention : 3<sup>ème</sup> session = dernière session pour les demandes de césure annuelle et pour les demandes de césure sur le semestre septembre-décembre 2022. Aucun dossier de demande ne peut être transmis directement par les doctorants à l'Equipe Inscription.